



***RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
Année 2017***



Ville de Roissy-en-Brie

Conseil Municipal du 30 janvier 2017

Présentation du rapport d'orientations budgétaires par Monsieur le Maire :

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 dite Loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, un Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir, sur la base d'un rapport, en Conseil Municipal, dans les deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif de la Commune.

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle du cycle budgétaire des Collectivités. Il participe à l'information des Elus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Il donne également aux Elus la possibilité de s'exprimer sur les orientations de l'action municipale, actuelles et à venir, et de présenter les perspectives, tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget 2017, dans le cadre d'une stratégie financière responsable portée par l'équipe municipale.

<i>CONTEXTE D'ELABORATION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE COMMUNALE POUR 2017</i>

Au niveau mondial, les perspectives établies par le Fonds Monétaire International indiquent que la reprise de la croissance devrait s'affermir en 2017 et au-delà, principalement portée par les pays émergents (+ 4,6 % en 2017 contre + 4,1 % en 2016) et grâce notamment à la sortie de récession des économies russes et brésiliennes.

En zone euro, la légère reprise économique (+ 1,6 % en 2016) devrait se maintenir mais pourrait être impactée par une politique monétaire proposant de faibles taux d'intérêts, un dynamisme de l'emploi dans la plupart des pays de la zone euro, une inflation modérée, l'arrêt de la baisse des prix du pétrole, la fin de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar ainsi que par le vote favorable au Brexit au Royaume Uni qui pourrait entraîner des conséquences potentiellement négatives mais néanmoins difficilement quantifiables à ce jour.

En France, le taux de croissance devrait s'établir en 2017 à + 1,5 % comme en 2016 (+ 1 % en 2015 et + 0,2 % en 2014) du fait des réformes structurelles mises en œuvre, de la reprise progressive de

l'investissement des entreprises et de la hausse du pouvoir d'achat des ménages.

Après avoir été nulle en moyenne en 2015, l'inflation devrait rester faible en 2016 (+ 0,1 % en moyenne) et poursuivre sa remontée progressive début 2017 suivant la tendance du prix du pétrole.

Soutenue par une progression du pouvoir d'achat des ménages (+ 1,5 % en 2017) et une stabilisation du taux d'épargne (rapport entre l'épargne des ménages et leurs revenus disponibles) à 14,5 %, la consommation des ménages (+ 1,8 % en 2016) devrait rester dynamique en 2017 (+ 1,6 %).

L'investissement des entreprises devrait continuer à se maintenir à un niveau de + 3,5 % en 2017 (+ 3,8 % en 2016) du fait de taux d'intérêts avantageux, que le prix du pétrole se trouve à un niveau extrêmement bas et que les mesures politiques économiques (CICE et pacte de responsabilité) aient un effet positif sur les taux de marge.

Afin de juguler une inflation trop faible sur la zone euro, la Banque Centrale Européenne a porté son principal taux d'intérêt directeur au niveau le plus bas possible (0,05 %) et mis en place un programme de rachat à grande échelle de dettes publiques et privées. Suite à la remontée des taux américains, la BCE a décidé de prolonger le faible niveau des taux d'intérêts en 2017 ainsi que ce programme de rachat. Au regard de cette décision et du niveau actuel des taux d'intérêt directeur, les Collectivités Locales devraient bénéficier de conditions financières extrêmement favorables en 2017.

LA LOI DE FINANCES 2017

La contexture générale de la Loi de Finances initiale (LFI) 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les Lois de Finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

. Baisse des dotations

Bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, la contribution au redressement des Finances Publiques continuera encore de peser sur les finances des Collectivités Locales.

. Soutien de l'Etat à l'investissement local

Il est de nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local ; l'objectif de l'Etat étant de s'assurer que les économies mises en œuvre par les Collectivités Locales portent, en priorité, sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

. Renforcement de la péréquation

Renforcement prévu avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les Collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement

reportée au même titre que celle de la DGF ; il est à espérer que la future Loi de financement spécifique des Collectivités Territoriales annoncée pour 2018 serve de cadre à ces réformes pour redonner du souffle à des dispositifs usés par les réajustements successifs.

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR ROISSY EN BRIE
AU TITRE DE 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Fiscalité

Dans un contexte économique et social toujours difficile, la Municipalité a, de nouveau, souhaité, dans le cadre de l'élaboration de son budget prévisionnel, maintenir à l'identique la fiscalité de la Commune pour l'année 2017 afin de ne pas faire peser plus de pression fiscale sur les contribuables de Roissy-en-Brie.

Toutefois, le produit des contributions directes devrait évoluer de 0,4 % du fait de la revalorisation des bases décidée par l'Etat dans la Loi de Finances pour 2017.

Concours financiers de l'Etat

Le montant de la Dotation Forfaitaire est estimé à 3 651.674 € pour 2017, soit une baisse de 265.615 € correspondant au montant de la contribution au redressement des finances publiques ; ceci conformément à la Loi de Finances pour 2017 prévoyant pour le bloc communal une réduction de moitié de sa contribution.

Il est important de noter que la perte de recettes pour la Ville de Roissy en Brie depuis 2012 liée la contribution au redressement des finances publiques s'élèvera à 1 468.285 € ce qui correspond à un écrêtement de la Dotation Forfaitaire de l'ordre de 28,68 %.

Evolution Dotation Forfaitaire 2012 à 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	Estimation 2017	Variation 2012/2017
Dotation Forfaitaire reçue	5 119 959	5 132 044	4 945 656	4 437 818	3 917 289	3 651 674	-1 468 285
Evolution Dotation Forfaitaire en valeur	8 944	12 085	-186 388	-507 838	-520 529	-265 615	-1 468 285
Evolution Dotation Forfaitaire en %	0,17%	0,24%	-3,63%	-10,27%	-11,73%	-6,78%	-28,68%

Au sujet des autres concours financiers de l'Etat, l'estimation des montants prévisionnels a été faite en tenant compte de la diminution globale de 3,50 % prévue par le PLF 2017 sur les transferts financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et concerne :

- . la Dotation de Solidarité Urbaine : 939.065 € (perçu en 2016 : 973.125 €)
- . la Dotation Nationale de Péréquation : 584.192 € (perçu en 2016 : 605.380 €)
- . le F.S.R.I.F. : 1 477.577 € (perçu en 2016 : 1 531.168 €)

D'autre part, le principe de récupération de la T.V.A. (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement consacrées à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, instauré par la Loi de Finances 2016, permet l'inscription d'une nouvelle recette en section de fonctionnement estimée à 44.209 € au regard des réalisations effectuées à ce titre sur l'exercice 2016.

Intercommunalité

. Attribution de compensation

La compétence « contribution au SDIS » (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est transférée à la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à compter du 01 janvier 2017. De ce fait, le montant de l'Attribution de Compensation sera réduit à la somme de 117.193 €. Toutefois, cette perte de recettes d'un montant de 310.573 € sera entièrement compensée par la suppression de la dépense correspondante sur le budget communal ; la contribution au SDIS pour 2017 étant prise en charge sur le budget de la CA PVM.

. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La CA PVM, bénéficiaire du FPIC, répartit une partie de ce fonds entre ses Communes membres et à ce titre la Ville de Roissy en Brie a bénéficié d'un reversement de 539.143 € en 2016.

Le budget prévisionnel 2017 de la Communauté d'Agglomération faisant état de l'inscription d'un produit de FPIC attendu correspondant à celui qu'elle a réalisé en 2016, le montant du produit du reversement du FPIC pour la Ville a été estimé à 520.273 €. (baisse de 3,50 % sur la globalité des transferts financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales prévue par le PLF 2017).

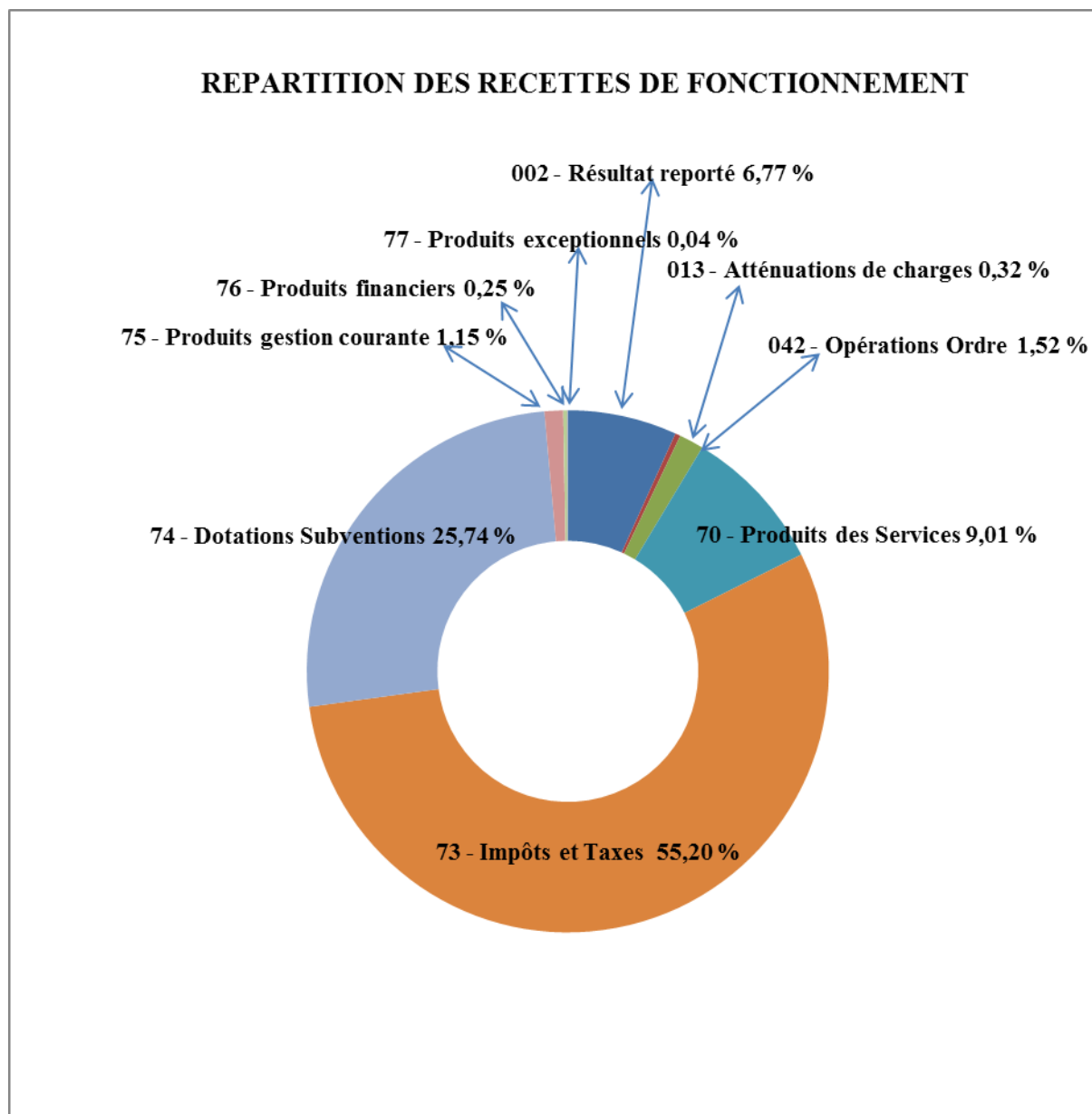
Produits des services

Une augmentation du coût des prestations diverses offertes à la population, de l'ordre de 1 %, a été estimée dans le cadre de la préparation budgétaire de cet exercice.

Résultat de Fonctionnement reporté

La gestion conduite de manière rigoureuse dans le but de contenir les charges de fonctionnement, tout en maintenant le niveau de services rendus à la population, fait ressortir un résultat de fonctionnement positif à la clôture de l'exercice 2016 ; celui-ci permettra d'autofinancer une partie des nouveaux investissements prévus au budget 2017.

. Le résultat de la Section de Fonctionnement reporté 2016 estimé à environ 2 759.000 € (résultat de l'exercice comptable 2016 estimé à 435.900 €) est supérieur à celui de l'exercice précédent (résultat de la Section de Fonctionnement reporté 2015 : 2 323.120 € - résultat de l'exercice comptable 2015 : 249.635 €).



SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Charges à caractère général

Outre les dépenses incompressibles de fonctionnement (fluides, contrats, restauration collective), les charges afférentes aux actions permettant d'allouer au mieux les moyens au service des Roisséens constituent une priorité et se traduisent par le maintien du niveau des prestations offertes à la population comme dans quelques-uns des secteurs suivants :

. **Education** : dotation de 36,05 € par enfant pour dépenses de fonctionnement dans les écoles maternelles et élémentaires, séjours en classes de neige ou classes de découverte, carte Imagine'R pour les collégiens et lycéens.

. **Enfance** : Centres de Loisirs, séjours en Centres de Vacances.

. **Jeunesse** : Chantiers internationaux, Festival de la Jeunesse.

. **Culture et animation** : Programmations culturelles diverses, Carnaval, Roissy en Vacances, Rue aux Enfants, Brocante, Marché de Noël.

Dépenses de personnel

Plusieurs dispositions règlementaires impactent considérablement la masse salariale en 2017 expliquant notamment une évolution de près de 1 % entre le budget primitif 2016 et le budget primitif de 2017.

En effet, après les reclassements, au 1^{er} janvier 2016, des agents de catégories B et de certains cadres d'emplois de la filière socio-médicale de catégorie A, le dispositif du protocole sur les parcours, les carrières et les rémunérations (PPCR), s'étend aux agents de catégorie C et A à compter du 1^{er} janvier 2017 entraînant une augmentation des charges patronales. De plus, la fusion des échelles de rémunérations des agents de catégorie C, entraîne une revalorisation des rémunérations des agents de certains grades de chaque filière concernée.

De même, le point d'indice a été revalorisé une première fois depuis 2010, le 1^{er} juillet 2016, et doit faire l'objet d'une nouvelle revalorisation de +0.6 % à compter du 1^{er} février 2017. Il passe de 4,6581 € à 4,6860 €. Cette augmentation entraîne un surcoût de 70.717 € pour 2017. Le SMIC est lui aussi revalorisé à compter du 1^{er} janvier 2017 et passe de 9,67 € de l'heure à 9,76 €.

EVOLUTION MASSE SALARIALE DE 2012 A 2015

Comptes	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2012 en valeur	Evolution 2015/2012 en %
Rémunérations du personnel	12 041 105,00 €	12 122 479,00 €	12 475 639,00 €	11 898 673,34 €	-142 431,66 €	-1%
6411 - Personnel titulaire	9 514 116,00 €	9 475 290,00 €	9 777 249,00 €	9 114 175,50 €	-399 940,50 €	-4%
64111 - Rémunération principale	7 446 768,00 €	7 393 704,00 €	7 649 619,00 €	7 124 654,76 €	-322 113,24 €	-4%
64112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	403 988,00 €	396 695,00 €	397 847,00 €	372 243,25 €	-31 744,75 €	-8%
64118 - Autres indemnités	1 663 360,00 €	1 684 891,00 €	1 729 783,00 €	1 617 277,49 €	-46 082,51 €	-3%
6413 - Personnel non titulaire	2 617 583,00 €	2 741 855,00 €	2 641 556,00 €	2 651 415,97 €	33 832,97 €	1%
64131 – Rémunérations	2 436 845,00 €	2 327 165,00 €	2 227 917,00 €	2 226 465,27 €	-210 379,73 €	-9%
64138 - Autres indemnités	180 738,00 €	414 690,00 €	413 639,00 €	424 950,70 €	244 212,70 €	135%
6416 - Emplois d'insertion	0,00 €	26 321,00 €	172 544,00 €	185 838,88 €	185 838,88 €	
64168 - Autres emplois d'insertion	0,00 €	26 321,00 €	172 544,00 €	185 838,88 €	185 838,88 €	
6417 - Rémunérations des apprentis	39 727,00 €	59 406,00 €	44 513,00 €	30 073,32 €	-9 653,68 €	-24%
<i>dont 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel</i>	<i>130 321,00 €</i>	<i>180 393,00 €</i>	<i>160 223,00 €</i>	<i>82 830,33 €</i>	<i>-47 490,67 €</i>	<i>-36%</i>
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 369 104,00 €	4 636 639,00 €	4 862 338,00 €	4 664 959,60 €	295 855,60 €	7%
<i>dont 6459 - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance</i>	<i>50 400,00 €</i>	<i>230,00 €</i>	<i>911,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>-50 400,00 €</i>	<i>-100%</i>
647 - Autres charges sociales	208 774,00 €	169 445,00 €	178 087,00 €	218 921,20 €	10 147,20 €	5%
<i>dont 6479 - Remboursements sur autres charges sociales</i>	<i>2 035,00 €</i>	<i>1 270,00 €</i>	<i>1 646,00 €</i>	<i>11 364,18 €</i>	<i>9 329,18 €</i>	<i>458%</i>
648 - Autres charges de personnel	1 867,00 €	1 270,00 €	1 497,00 €	13 548,38 €	11 681,38 €	626%
dont 6488 - Autres charges de personnel	1 867,00 €	1 270,00 €	1 497,00 €	13 548,38 €	11 681,38 €	626%
6336 - Cotisations au CNFPT et au CIG	175 922,00 €	187 661,00 €	191 735,00 €	180 794,83 €	4 872,83 €	3%
TOTAL	16 796 772,00 €	17 117 494,00 €	17 709 296,00 €	16 976 897,35 €	180 125,35 €	1%

A cela s'ajoute le remplacement de 28 agents absents (certains déjà remplacés) pour une longue durée, le remplacement à réaliser de onze agents partant en retraite et le coût en année pleine des recrutements réalisés en cours d'année 2016.

EVOLUTION DES EFFECTIFS					
TOTAL	ETP 2013	ETP 2014	ETP 2015	ETP 2016	Variation 2015/2016
		449	454	474,06	471,77
CATEGORIE A	14,6	12,6	11	11,2	0,2
%	3,25%	2,78%	2,32%	2,37%	0,05%
CATEGORIE B	58,3	57,2	42,76	46,83	4,07
%	12,98%	12,60%	9,02%	9,93%	0,91%
CATEGORIE C	376	385	420,3	413,74	-6,56
%	83,74%	84,80%	88,66%	87,70%	-0,96%

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIERE ET PAR SEXE AU 31 DECEMBRE 2016				
Filières	Catégorie	Féminin	Masculin	Total général
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	3	1	4
	B	12	3	15
	C	47	6	53
	Total	62	10	72
FILIERE ANIMATION	B	4	5	9
	C	80	36	116
	Total	84	41	125
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	2	1	3
	C	3		3
		5	1	6
FILIERE POLICE MUNICIPALE	B		2	2
	C	5	11	16
	Total	5	13	18
FILIERE SOCIALE	B	7		7
	C	16	1	17
		23	1	24
FILIERE SPORTIVE	B	4	3	7
	Total	4	3	7
FILIERE TECHNIQUE	A		2	2
	B	2	8	10
	C	105	94	199
	Total	107	104	211
AUTRES EMPLOIS	A	3		3
	ASSISTANTES MATERNELLES	35		35
	APPRENTIS		1	1
	CONTRAT D'AVENIR		5	5
	SERVICE CIVIQUE			0
Total	38	6	44	

Total général	328	179	507
----------------------	------------	------------	------------

Par ailleurs, la Ville doit mettre en place le nouveau dispositif de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui comprend deux parties, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui reprendra à l'identique le montant du régime indemnitaire actuellement perçu par les agents qui est lié aux fonctions exercées et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dont la mise en œuvre est optionnelle.

De même, la tenue des deux élections en 2017, présidentielles et législatives, soit 4 tours en 2017 au lieu de deux tours payés 2016, représente un coût total de 60.000 € pour leur organisation.

Les avantages en nature sont consentis au titre de 9 logements de fonction attribués par nécessité absolue de service aux agents exerçant les fonctions de gardiens des bâtiments communaux (structures sportives, Hôtel de Ville, Services Techniques, Relais des Sources, site de la Ferme d'Ayau).

La durée hebdomadaire du temps de travail à temps complet de la collectivité est fixée à 35 heures. Les droits à congés annuels sont de 35 jours auxquels s'ajoutent de 2 à 3 journées exceptionnelles en fonction de l'ancienneté de l'agent dans la fonction publique territoriale.

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Diminution du montant de la subvention d'équilibre 2017 demandée au budget communal par le C.C.A.S. (1 040.000 €) pour assurer son fonctionnement suite aux effets, en année pleine, de la mutualisation des Services Ressources (Finances, Ressources Humaines et Communication) depuis avril 2016 entre le C.C.A.S. et la Commune. Ainsi, le CCAS pourra se recentrer sur sa mission première : l'action sociale.

Subventions aux Associations locales

Malgré le contexte économique difficile générant une diminution des recettes communales, la Municipalité a opté pour le maintien du niveau des subventions directes attribuées aux Associations locales pour 2017. La Ville participe également activement à la vie associative par le biais de subventions indirectes (prêts de locaux, de véhicules, de matériels, reprographie...)

Répartition subventions aux Associations Locales 2016 / 2017

Secteurs concernés	BP 2016	% / Total	Prévision 2017	% / Total
TOTAL	358 207	100%	353 762	100%
Associations à caractère sportif	201 495	56%	201 493	57%
Autres Associations locales	156 712	44%	152 269	43%

Charges financières

Pour le financement des investissements réalisés au cours de l'exercice 2016, la Ville a contracté un emprunt de 1 377.000 €, cependant les charges financières subiront une légère diminution (environ 27.000 €) en raison de l'arrivée à terme du remboursement d'un contrat de prêt antérieur.

L'inscription au Budget Primitif 2017 devrait s'élever à 467.350 € contre 494.568 € au Compte Administratif 2016.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Les recettes potentielles prévues en Section d'Investissement pour 2017 regroupent plusieurs éléments :

. Le Fonds de Compensation de la T.V.A. attendu sur les dépenses d'investissement réalisées en 2016 est estimé à 534.741 €.

. Le niveau des subventions s'établira à 526.322 € répartis de la façon suivante :

. Subvention Région pour terrain synthétique (100.050 €).

. Subvention STIF pour remise aux normes arrêts de bus (131.250 €).

. Participations de la CA PVM au titre du C.I.D. 1^{ère} année (295.022 €).

. Le produit de la Taxe d'Aménagement n'est pas encore été notifié à ce jour et a été estimé à 100.000 €.

. L'échéance 2017 de la créance en capital de la CA PVM relative au transfert de la compétence « culture » s'élève à 311.792 €.

. Le produit attendu concernant les cessions a été estimé à 2 143.545 € (cession parcelle de parking pour le Pôle Médical et cessions de terrains diverses à des particuliers).

Solde d'exécution Section d'Investissement reporté

. Le montant des Crédits Reportés 2016 en recettes s'élève à la somme de 2.419 € et concerne une subvention d'équipement.

. Le solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté 2016 est estimé à environ 880.500 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Remboursement du capital de la dette

Le remboursement de la dette en capital pour l'exercice 2017 est estimé à la somme de 1 246.850 € contre 1 150.380 € au Compte Administratif 2016, soit une augmentation de l'ordre d'environ 96.000 € suite à la signature, au cours de l'exercice, d'un contrat de prêt d'un montant de 1 377.000 € (taux fixe de 0,98 % sur une durée de 15 ans) destiné au financement des investissements.

La couverture du remboursement de la dette en capital sera assurée par les recettes propres de la Ville.

Dépenses d'équipement, d'amélioration de la qualité de la vie et de développement de la Ville

Afin de poursuivre les travaux engagés dans le cadre de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Roisséens, la part du budget prévisionnel 2017 consacrée aux dépenses d'équipement, environ 7 000.000 €, sera nettement supérieure à celle de l'exercice précédent (environ 4 600.000,00 € au BP 2016) et celles-ci seront réparties principalement sur les secteurs suivants :

Investissements concernant la voirie : 4 660.000 €

Il est envisagé de consacrer une part très importante aux travaux de créations et rénovations des diverses voiries communales en 2017, ceci dans la continuité du programme entrepris depuis 2015 dont les principaux sont listés ci-dessous :

- . 1 828.000 € pour travaux de création d'un nouveau parking (300 places) à proximité de la Gare (frais études inclus).*
- . 1 165.000 € pour achèvement des travaux de rénovation de la 1^{ère} Avenue et création d'un parc urbain avec aire de jeux pour les plus jeunes (frais études inclus).*
- . 744.500 € pour travaux de réfection de voiries sur divers sites de la Ville suite à la réalisation du diagnostic sur l'état de la voirie communale (frais études inclus).*
- . 280.000 € pour 1^{ère} phase de travaux de remise aux normes PMR des arrêts de bus sur la Ville (remise aux normes de 16 arrêts de bus prévue sur 2017) (frais études inclus).*
- . 170.000 € pour travaux de requalification des trottoirs avenue Jean Monnet.*

Investissements concernant les Groupes Scolaires : 661.800 € dont :

- . 176.000 € pour 1^{ère} tranche de travaux de remplacement des menuiseries à l'école élémentaire Jules Verne.*
- . 148.500 € pour réalisation préau couvert sur le plateau d'évolution de l'école élémentaire Sapins (frais études inclus).*

- . 60.000 € pour équipement des écoles élémentaires en matériel informatique (mallettes de 15 tablettes informatiques).
- . 34.260 € au titre de la dotation pour achat de mobilier et matériel d'investissement pour les écoles maternelles et élémentaires (10,40 €/élève).

Investissements concernant le sport : 523.300 € dont :

- . 317.200 € pour travaux de refonte complète du Skate-Park (frais études inclus).
- . 95.000 € pour création d'un terrain Multisports Quartier des Jondelles permettant la pratique de différents sports (frais études inclus).

Investissements concernant la sécurité : 107.000 €

- . 76.600 € pour 3^{ème} et dernière tranche de travaux de déploiement de la vidéo-surveillance afin de parachever la sécurisation des différents quartiers de la Ville. (coût total des travaux d'installation de la vidéo-surveillance : 391.400 €).
- . 30.400 € pour travaux de remplacement de poteaux incendie par des bouches incendie sur divers sites de la Ville suite aux recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours. A l'issue de l'exercice 2017, le remplacement de tous les poteaux incendie sur le territoire communal aura été effectué ; ceci pour un coût total de 211.500 €.

Investissements concernant la « Communication/relation Citoyen » : 34.800 €

Toujours dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens et, afin d'optimiser leurs échanges avec l'Administration communale, les dépenses suivantes sont envisagées au niveau de la communication :

- . 19.800 € pour remplacement de « l'Espace Famille » par un « Espace Citoyen ».
- . 15.000 € pour refonte du Site Internet de la Ville.

Investissements réalisés en « travaux régie » : 374.730 €

- . 275.858 € de « travaux régie » Bâtiments : travaux de réaménagements et de gros entretien de bâtiments dans les locaux de l'Hôtel de Ville, dans les divers Groupes Scolaires, dans les bâtiments sportifs et culturels, à la Maison de la Petite Enfance et au Centre Social.
- . 98.872 € de « travaux régie » Espaces Verts : aménagement des entrées de Ville, aménagement des espaces verts Avenue Foch, Place de Barmsted et de divers autres sites sur la Ville.

Le montant des Crédits Reportés 2016 concernant les immobilisations s'élève à la somme de 1 522.445,27 € (le programme de dépenses d'équipement 2016 a fait l'objet d'une réalisation de l'ordre de 82,48 %).

SECTION D'INVESTISSEMENT – EMPRUNT 2017

Le recours à un emprunt d'un montant de l'ordre de 2 386.000 € est envisagé afin de pouvoir effectuer l'ensemble des réalisations indispensables pour notre Ville dont les principales sont répertoriées au présent débat d'orientations dont une part sera réalisée par autofinancement à hauteur de 861.000 €.

STRUCTURE DE LA DETTE COMMUNALE

Evolution dette de 2011 à 2017

Année	Annuité Dette	<i>Dont Annuité en Capital</i>	<i>Dont Annuité en Intérêts</i>	Capital restant dû au 31 décembre
2011	1 871 189	1 354 335	516 854	12 429 074
2012	1 850 228	1 390 824	459 404	11 488 250
2013	1 714 173	1 273 765	440 408	13 514 485
2014	1 820 313	1 314 867	505 446	12 592 618
2015	1 640 750	1 155 822	484 928	14 936 796
2016	1 644 948	1 150 380	494 568	15 163 416
2017 (hors emprunt nouveau)	1 714 146	1 246 802	467 344	13 916 614

Répartition encours dette au 31 décembre 2016 par nature de taux

	Quantité	%	Capital Restant Dû	%
Emprunts à taux fixes	17	89,5%	13 396 677	88,3%
Emprunts à taux variables	1	5,3%	33 181	0,2%
Emprunts structurés à taux fixes - Charte Giessler E3	1	5,3%	1 733 558	11,4%
TOTAUX	19	100%	15 163 416	100%

Répartition encours dette au 31 décembre 2016 par Etablissements bancaires

Etablissements bancaires	Nombre emprunts	% nombre emprunts	Capital Restant Dû	% CRD
Caisse des Dépôts et Consignations	3	15,8%	1 953 909	12,9%
Caisse d'Epargne Ile de France	7	36,8%	7 516 358	49,6%
Crédit Mutuel Ile de France	2	10,5%	206 512	1,4%
Crédit Local de France - Dexia	6	31,6%	4 669 970	30,8%
La Banque Postale	1	5,3%	816 667	5,4%
TOTAUX	19	100%	15 163 416	100%

CONCLUSION

Comme souligné en préambule, Roissy évolue aussi dans un contexte international et national peu favorable au développement des collectivités locales : l'Europe connaît une période incertaine (avec notamment le Brexit en 2016). D'autre part, la croissance économique en France est en berne (qui affiche une hausse légèrement supérieure à 1%, ce qui est bien trop faible), et des incertitudes subsistent sur la direction que va prendre notre pays après les échéances présidentielles et législatives. Je le dis avec gravité : l'instabilité fiscale et législative chronique dans notre pays contribue grandement à cette incertitude qui nuit aux collectivités et plus globalement à la croissance.

Sur le front de l'emploi, le bilan n'est pas meilleur. Le chômage est élevé (près de 10% de la population active, avec un chômage des jeunes et des seniors très fort). Les choix et arbitrages pris par l'Etat ne semblent pas porter leurs fruits, bien au contraire. Du côté des entreprises, les incertitudes se ressentent également : elles ne se développent plus, et la frilosité des banques pour porter les projets ne fait qu'augmenter.

Pour les administrations publiques : nous assistons à une réduction sans précédent des dotations de l'Etat, pourtant essentielles au fonctionnement de nos collectivités. C'est là une véritable violence budgétaire qui met en péril nos capacités d'action au service de nos administrés, surtout avec une pression fiscale que nous voulons stable. Depuis plus d'un an, Roissy-en-Brie évolue dans une nouvelle communauté d'agglomération (Paris Vallée de la Marne), ce qui a occasionné une nécessaire adaptation à ce nouveau contexte. Je tiens à rappeler ici que cette nouvelle intercommunalité n'a pas été voulue, elle a même été rejetée plusieurs fois et à l'unanimité au sein de notre instance délibérante. L'Etat a donc confisqué ce choix à l'assemblée démocratique municipale. L'arrêté de fusion fixant le périmètre ayant été signé au 31 décembre 2015, il a donc fallu apprendre à se connaître, à travailler

avec au total onze autres villes dont les réalités sont bien souvent différentes. Il a également fallu lancer le chantier de l'harmonisation des compétences et des politiques publiques. Nous sommes encore loin d'un fonctionnement parfait, mais nous sommes en train de travailler à mieux œuvrer ensemble pour les habitants de notre territoire. A l'heure où je vous parle, nous sommes seulement en train d'écrire le projet de notre agglomération, dont les contours seront peut être à nouveau chamboulés et élargis d'ici à 2020. Aucune orientation ne prédomine pour le moment, mais nous serons vigilants comme nous l'avons été par le passé.

Vous le voyez bien : le contexte est relativement lourd et difficile. Cependant, malgré celui-ci, nous avons, avec l'équipe municipale, fait le choix de maintenir une exigence toujours plus forte pour offrir à nos administrés un service public de qualité et toujours plus d'ambition pour notre ville.

Comme je le dis régulièrement, Roissy-en-Brie a trop souvent été victime de raccourcis et de préjugés par rapport à ses voisines. Cela est parfois encore vrai aujourd'hui : on ne peut pas tout changer en trois ans. Cependant, nous travaillons à corriger et inverser cette tendance. Roissy-en-Brie possède, bien au contraire de cette image, d'innombrables atouts qui permettent de la mettre véritablement en valeur. Je pense notamment à sa situation géographique, à son réseau routier et ferroviaire et à la jeunesse et au dynamisme de sa population. Il nous faut donc travailler sur ces points forts pour développer un véritable projet de ville ambitieux et surtout réaliste.

Roissy s'attache, comme l'ensemble des collectivités de France, à contenir voire réduire ses dépenses de fonctionnement. C'est là le gage d'une gestion responsable. Nous devons poursuivre sur la voie de la recherche de toujours plus de subventions et de financements innovants. Avec les cadres de la Ville, nous nous attachons à contenir autant que possible nos charges de fonctionnement, que cela soit en termes de fluides, de téléphonie, et de matériel courant. Le tout, sans négliger notre nécessaire réactivité et qualité du service public ! Cela est pour nous une exigence, et nous savons que c'est également une attente forte de nos administrés.

Les dépenses de personnel sont, comme dans la plupart des collectivités, une grande part des dépenses de fonctionnement. Nous travaillons déjà sur le sujet de la lutte contre l'absentéisme avec les services et nous mettons en place des instances et travaillons sur des outils avec les partenaires sociaux. Par exemple, la lutte contre l'absentéisme implique de se pencher sur la question des conditions de travail et de la pénibilité des tâches de nos agents d'exécution. Cela passe d'ailleurs par les équipements de protection individuels, ou bien l'ergonomie du matériel ou des surfaces de travail. Il s'agit d'une problématique transversale dans les nombreux métiers que compte notre collectivité.

Nous poursuivrons ce travail en 2017 qui est important et essentiel pour les finances de la collectivité, et pour la qualité du service public. Au-delà de voir une simple ligne budgétaire, notre volonté collective est de ne pas faire comme l'Etat : se décharger sur les autres, en portant ainsi atteinte à l'efficacité du service rendu. Cela, nous ne l'acceptons pas et nous continuerons à nous battre pour la satisfaction des administrés.

Grâce à tout ce travail, nous avons réussi en 2016 à dégager un excédent de fonctionnement de plus de 435.000 €, soit deux fois plus qu'en 2015, ce qui nous donne un résultat cumulé à 2.759.000 € comme cité précédemment.

Depuis 2014, après la nécessaire phase de diagnostic et d'observation, nous avons mesuré l'état dramatique que nous avons probablement sous-estimé de nos équipements et infrastructures. La ville a accusé un très gros retard en termes d'investissements structurants pour les voiries, les bâtiments municipaux, les équipements sportifs et jeunesse, la sécurité et le cadre de vie. C'est ce retard précisément que nous nous attachons à rattraper depuis cette date. Oui, je l'assume avec l'ensemble de la majorité municipale : nous avons une grande ambition pour Roissy et pour ses habitants.

L'ambition au service de notre ville se traduit par le haut niveau d'investissement, que nous proposons de maintenir une nouvelle fois en 2017 : plus de 8,5 millions d'euros qui nous permettront d'améliorer la situation et les équipements de notre ville. Malgré cela, l'endettement global reste contenu grâce à deux facteurs : le faible endettement de notre ville comparé aux villes de la même strate, et la bonne négociation de nos emprunts à des taux que nous voulons toujours les plus bas et les plus certains (ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé). Arriver à négocier les meilleurs taux, c'est la preuve de la crédibilité de notre ville auprès des différents partenaires financiers.

Je ne vais pas refaire ici une liste exhaustive des grands chantiers qui seront les nôtres en 2017. Une partie importante de notre budget sera notamment consacrée à la voirie. Création de parking à la gare, ce qui fait l'objet d'une forte attente, la deuxième phase de la Première Avenue, avec la renaissance de notre parc urbain qui sera un nouveau lieu de rencontres, de jeux et de lien social pour nos administrés de tous les âges et de tous les quartiers. Nous voulons rendre Roissy à ses habitants. Nos écoles auront encore une part non négligeable de l'investissement, et cela concerne tant la réfection des locaux que l'amélioration de l'accès à l'informatique. Pour les jeunes de notre ville, nous poursuivrons notre politique ambitieuse : l'installation d'un troisième terrain multisports en est l'exemple. Pour sa part, le skate-park sera totalement revu et travaillé avec les techniciens et les pratiquants. Autre chantier lancé il y a maintenant deux ans : l'installation de la vidéo-protection sur la commune. 2017 verra la troisième et dernière phase du déploiement des caméras sur notre territoire. Grâce à cet outil moderne et adapté, couplé à l'augmentation des effectifs, de leurs équipements et de leurs amplitudes horaires, nous pouvons déjà constater une baisse importante des faits commis sur la ville. Roissy redevient plus sûre, et enfin une ville apaisée. Ce combat, nous continuerons à le poursuivre en 2017.

Ce ne sont que quelques exemples et sans être exhaustifs, ceux-ci démontrent toute notre volonté de changer profondément notre ville.

2017 s'inscrit donc dans la continuité, une continuité ambitieuse : Roissy change, Roissy avance et se transforme. Loin d'un simple discours, il s'agit de faits concrets. La municipalité s'attache tous les jours à améliorer la vie de nos administrés. Nous pouvons être fiers de ce budget ambitieux et réaliste à la fois.

Pour conclure, je tiens à remercier mes collègues élus qui se sont beaucoup impliqués dans la préparation de ces orientations budgétaires, mais également les services de la Mairie qui travaillent d'arrache-pied pour proposer un budget adapté aux attentes des Roisséens.

* * * * *

Déclaration de Mme FUCHS, pour le groupe « Roissy pour tous »

« Mesdames, messieurs, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire prévu par le CGCT a lieu comme vous le savez dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale. Il constitue à la fois un élément de réflexion et une source d'information.

Il devrait présenter les principaux enjeux, les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les grands axes des actions qui seront mis en œuvre à Roissy-en-Brie en termes de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2017.

La loi a réformé l'information des conseillers municipaux, dorénavant le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette.

Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de gestion des dépenses et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Votre prévision budgétaire est construite au mépris des besoins des Roisséens et de l'intérêt général. Depuis 3 ans vous poursuivez votre absence totale de projet. Certes les indicateurs sont difficiles : + 10 % de chômeurs, les plans sociaux se multiplient, le nombre de surendettés augmente, les inégalités s'accroissent. Vous n'êtes pas sans savoir qu'en France 1 personne sur 5 vit en situation de pauvreté. Combien sont-ils à Roissy-en-Brie ? Quelles sont vos actions en direction de ces enfants et de leur famille ?

Oui, la situation est grave et parfois le découragement entraîne certains de nos concitoyens les plus fragiles à commettre des actes désespérés et attentent à leur vie laissant une famille éplorée et démunie comme pas plus tard que la semaine dernière à La Renardière où un homme a été retrouvé pendu en bas de son immeuble.

Beaucoup de concitoyens attendent une aide de leur Ville. Les agents municipaux sont les premiers interlocuteurs et je tiens au nom de mon groupe à rendre hommage à leur travail et à leur dévouement au service public et au service de l'intérêt général. Certes le cadre est contraint du fait de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales comme je vous l'expliquais de mon temps. Vous disiez alors, je vous cite : « Ah, c'est toujours de la faute des autres, la faute à la crise, la faute à la finance internationale, la faute de l'Etat, jamais la vôtre. » Eh bien, Monsieur Bouchart à présent que vous êtes maire, je vous retourne votre accusation.

Mais que faites-vous aujourd'hui ? Vous faisiez un vœu lors de votre DOB de 2014, avant d'être élu, il faisait partie de votre programme : celui de suspendre tous les projets immobiliers. Vous faisiez le vœu que je revienne sur mes projets immobiliers annoncés en 2013, vœu de « ne pas bétonner » la ville comme vous le disiez si bien.

Mais que faites-vous aujourd'hui ? Vous bradez le patrimoine de notre Ville en vendant les terrains municipaux à la Maison du temps libre au détriment des espaces de jeux pour nos enfants, des centres de loisirs.

De plus vous nous indiquiez lors de votre DOB 2016 que, grâce à cette vente de la Maison du temps libre, celle-ci serait refaite l'année suivante, soit cette année. Pourtant on a beau chercher cet

investissement dans vos orientations, il n'y a rien. Encore une promesse non tenue ! Mieux encore, vous vendez les pavillons municipaux en mettant une annonce dans le Roissy Magazine pour 215 000 euros, prix de base, mais on ne voit pas la recette.

À la place du patrimoine il nous faut ajouter l'endettement de la Ville qui augmente de manière inquiétante un peu plus chaque année. Si vous avez l'intention d'endetter encore cette année, à hauteur de 2 386 000 euros, la commune, au moins cette année vous avez la correction de nous en informer au niveau du DOB. Nous, nous avons su désendetter la Ville mais depuis 3 ans le taux d'endettement par habitant ne fait que grimper.

Vous expliquez aussi le contexte économique difficile qui génère une diminution des recettes communales. Nous voulons bien le croire mais pourquoi n'affichez-vous pas toutes vos recettes de subventions des différentes collectivités comme celle de la CAF ? Vous n'affichez pas non plus le montant des droits de mutation qui sont très importants.*

Vous n'indiquez pas non plus le montant des subventions que vous devriez obtenir, voire, je vous cite « les arracher avec vos dents » comme par exemple celle concernant l'installation de la vidéosurveillance. Par contre vous n'hésitez pas cette année encore à baisser les subventions aux associations locales. Je me surprends d'entendre vos propos alors que le tableau fait apparaître les chiffres minimum mais les chiffres sont là pour montrer la baisse des dotations à nos associations locales.

Vous dites clairement en tout début de votre débat d'orientation budgétaire que les contributions directes, donc les impôts, augmenteront de 0,4 %, ce qui ne vous empêche pas dans le même temps d'augmenter le prix des prestations de 1 % alors que l'inflation attendue pour 2016 est de 0,6 %.

Vous avez mené votre campagne en faisant de larges promesses aux citoyens de Roissy Centre, que ce soit l'emploi, le logement, le cadre de vie. Cela fait déjà 3 ans que vous êtes aux commandes de la Ville et rien n'est fait entre autres pour les résidents de ce secteur, voire pire la dégradation s'est accentuée, le service public local est dégradé et vous avez fait vôtre ce que disait M. Jacques Chirac « les promesses n'engagent que ceux qui y croient ».

L'an dernier, je vous avais déjà demandé l'adresse du marché de produits locaux (votre promesse n°8 au cas où votre mémoire vous ferait défaut), tout comme vous vous étiez engagé à mettre en place la livraison à domicile des courses (votre promesse n°9), tout comme la mairie mobile, on la cherche encore.

Quand comptez-vous tenir ces engagements ?

Vous vous engagez également à mettre en place une crèche municipale avec des horaires décalés : résultat pas de crèche et encore moins de moyens pour l'accueil des petits avec un constat de 4 postes d'assistantes maternelles supprimés sur votre tableau des emplois.

Ces engagements seront visiblement aussi bien tenus que celui de faire vos communications avec, je vous cite encore une fois : « vos propres deniers », ou bien encore je vous cite : « Je prends l'engagement de renoncer à une partie conséquente de mon indemnité de maire ». Ne vous y trompez pas les Roisséens sont des gens attachés au respect des engagements, le seul que vous trompez est bien vous-même.

Je m'en tiendrai là. La population ne pourra que constater qu'à part reprendre à votre compte la continuité de notre programme, vous n'avez aucune ambition pour notre Ville. »

Je vous remercie.

* * * * *

Déclaration de M. ZERDOUN, pour le groupe «Roissy Unie»

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mes chers Collègues, Mesdames et messieurs,

Nous venons d'entendre les propositions d'orientations pour l'année qui débute.

Ces orientations s'inscrivent dans un contexte externe qui a été rappelé, et qui est clairement défavorable, et le tout sans augmenter la pression fiscale. Malgré ce contexte, je salue au nom du groupe Roissy Unie la poursuite de la politique ambitieuse d'investissements qui est le fil rouge de notre mandat depuis 2014. Cette stratégie volontariste commence à porter ses fruits, et seule sa poursuite nous permettra d'être au rendez-vous de nos objectifs, à savoir répondre aux attentes des Roisséens.

Nous avons pu entendre également la critique émanant du groupe d'opposition. Mais cette critique nous semble injustifiée. La prétendue mauvaise gestion qui nous est imputée pourrait presque prêter à sourire... Je tiens à rappeler, comme nous le faisons régulièrement, dans quel état nous avons trouvé le patrimoine communal (bâtiments communaux), ainsi que nos voiries. Nous avons notamment dû en urgence rénover nos écoles, dont certaines avaient souffert d'un sous-investissement chronique. Sans parler de nos voiries, dont le diagnostic a révélé l'état d'usure avancé et même dangereux pour les véhicules dans les endroits les plus critiques. Alors je pose ce soir une question qui mérite d'être posée : qui est le mauvais gestionnaire ? Celui qui n'a pas investi et a donc laissé notre patrimoine en péril, ou bien celui qui investit pour réparer les manquements des autres ? Je vous laisse juges...

Le rôle qui est le nôtre, celui des élus, n'est pas seulement de colmater les brèches. C'est aussi et surtout de s'attacher à préparer l'avenir. C'est sûrement l'exercice le plus difficile, mais aussi le plus passionnant. C'est là le cœur de notre mission d'élus. Depuis plusieurs mois, avec l'ensemble de la majorité municipale et les services, autour de M. le Maire, nous travaillons à préparer l'avenir de notre commune.

Les orientations du budget 2017 qui sont présentées ce soir ne sont pas à courte vue. Elles ne sont pas l'expression d'un budget d'un simple exercice de 12 mois. Bien au-delà de cela, ces orientations sont d'abord et avant tout la traduction d'une vision à moyen et long terme. Il nous faut dès à présent penser la ville de demain. Anticiper les besoins et les attentes des Roisséennes et des Roisséens. Pour cela, nous tenons à ce lien direct et si précieux avec les administrés que nous voyons régulièrement dans les diverses réunions de quartier, ou bien simplement dans des rendez-vous sur le terrain.

La volonté et l'idée centrale de ces orientations, c'est bien de poursuivre l'effort d'investissement. Investir, c'est améliorer l'état de nos bâtiments communaux, c'est réparer nos voiries, mais également répondre aux besoins d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. C'est enfin préserver notre cadre de vie, qui est notre bien commun, et vivre en sécurité dans une ville apaisée.

Nous ne nous limitons pas aux seuls travaux : notre volonté est de construire une ville vivante dans tous les sens du terme : une culture éclectique, une programmation culturelle désormais réellement populaire dans le sens le plus noble du terme, une action en direction de tous, des plus petits à la jeunesse de notre ville... Et des événements saisonniers fédérateurs : Roissy en vacances, le marché de Noël, le carnaval... En résumé, nous souhaitons faire de Roissy-en-Brie une ville où l'on peut réellement vivre, une ville animée et surtout où l'on peut partager.

Les résultats sont déjà là, et nous encouragent à poursuivre sur cette voie. Roissy change réellement et se transforme, certes, il reste tant à faire, mais nous sommes fiers du travail déjà accompli. Je tiens par cette occasion à remercier celles et ceux qui sont autour de cette table et qui s'attachent au quotidien, je le sais, à réaliser ces orientations : les élus du groupe majoritaire Roissy Unie.

En conclusion, M. le Maire, mes chers collègues, nous soutenons sans réserve les orientations présentées pour l'élaboration du budget 2017.

Je vous remercie. »